

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**
BP 15 - 100 chemin Marc Galtier - 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 19 juillet 2004

L'an deux mille quatre le 19 juillet à 18 h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle du Foyer rural à Vendémian, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président.

Présents : M. PONCE Jean-Claude - M. PIERRUGUES Georges - M. DIAZ Manuel - Mme MARTIN Françoise - Mme BARRAL Hélène - M. JOVER Jean Marcel - M. CALAS Alain - M. GENNESON André - M. MANEIRO Charles - M. CARCELLER Claude - M. MATEU Gabriel - M. SANCHEZ Norbert - M. VILLARET Louis - M. DONNADIEU Jacques - M. ROQUAIN Jean-Michel - M. ASENSI Raphaël - M. NOUGAREDE Elie - Mme VIVIEN Isabelle - Mme. DEJEAN Anne Marie - M. ANDRIEUX Jacques - M. LAURIAC Gérard - M. GASTAN François - M. GELY William.

Absents excusés : M. BELLOC Jean-Paul - M. RUIZ Jean François - M. ASTIE Michel - -

Absents : M. SALASC Philippe - M. CADILHAC Jean-François - M. AGOSTINI Jean André - M. DEJEAN Maurice - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René - M. GOUZIN Bernard - M. CABELLO Gérard - M. YVANEZ André - Mme WILLOQUAUX Béatrice - M. DELFAU Gérard - M. TOURET Jean-Louis - Mme GERBAL Renée - M. GHIBAUT Jean-Pierre - Mme GUERRE Nicole.

Monsieur Jean Paul Belloc donne pouvoir à Madame Françoise Martin
Monsieur Michel Astié donne pouvoir à Madame Anne Marie Déjean

Madame Anne Marie Déjean a été élue secrétaire

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer

47-2004

Objet : Pays Larzac cœur d'Hérault : participation de la Communauté de communes au cofinancement du programme d'actions

Nombre de membre		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	25

Date de convocation
13 juillet 2004

Date d'affichage
26 juillet 2004

Date de retrait de l'affichage
26 août 2004

Objet de la délibération

Monsieur M. Diaz, rapporteur, explique le Conseil d'administration de l'association du Pays Larzac cœur d'Hérault du 17 mai 2004 a sélectionné la Société centrale d'équipement du territoire (SCET-LR) pour faciliter la rédaction du programme d'actions qui devrait être présenté à l'Etat, à la Région et au Département dans le courant de l'automne 2004.

Monsieur M. DIAZ, précise que le coût de la mission s'élève à 23 920€ TTC. Des subventions ont été sollicitées auprès du Département pour 60%.

Monsieur M. Diaz ajoute que le solde du financement serait réparti ainsi entre les membres de l'association:

Plan de financement	euros
Département de l'Hérault	14 352,01
Communauté de communes "Vallée de l'Hérault"	5 227,71
Communauté de communes du Clermontois	3 472,36
Communauté de communes du Lodévois Larzac	634,36
Commune de Celles	58,39
Commune de Saint-Félix de Lodez	58,39
Commune de Saint-Michel	58,39
Commune de Villeneuveville	58,39
Total	23 920,00

Dans le cas où l'association du Pays Larzac cœur d'Hérault obtiendrait des subventions supplémentaires et notamment de la Région, la participation de la Communauté de communes serait revue à la baisse dans les mêmes proportions.

Le Conseil, Ouï l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité

- d'accorder une participation de 5227,71€, à l'association du Pays Larzac cœur d'Hérault pour financer la rédaction de la finalisation du programme d'actions du Pays.

- d'inscrire les crédits correspondants au budget supplémentaire 2004

Fait à Gignac, le 20 juillet 2004
Le Président

Louis Villaret